

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TONNEINS – 47400

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Daniel BARBAS, 1^{er} Adjoint**, à la suite de la convocation du Maire du 23 juin 2017.

Etaient présents : Monsieur BARBAS – Madame BORDES – Madame KULTON - Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Monsieur DUROSIER - Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Madame PUJOLE - Monsieur HYON – Madame TACCO - Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD - Madame POUYDESSEAU - Madame MAROT – Monsieur LAOUANI - Madame AUBERT – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame LOUBIAT-MOREAU – Madame LE CHARPENTIER – Madame ROUBET - Madame VESQUE - Madame VIDALIE – Monsieur RINAUDO – Monsieur DUFFAU - Monsieur ARABOU

Ont donné procuration :

- Madame LOUBIAT-MOREAU à Monsieur LAUMET
- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Madame VESQUE à Madame PUJOLE
- Madame ROUBET à Monsieur GAIDELLA
- Monsieur RINAUDO à Monsieur BARBAS
- Monsieur DUFFAU à Monsieur BRESOLIN

Nombre de membres en exercice	29
Présents	21
Excusés	8
Procurations	6

Le quorum est atteint.

Monsieur Frédérique PUJOLE est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

> Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal, en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 h 05.

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence, en hommage à Madame Simone VEIL, ancien Ministre, qui vient de décéder.

1 - Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal, en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017

Les Conseils Municipaux sont convoqués par le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (R. 131 du Code Electoral).

Ils sont ainsi impérativement convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin d'élire les délégués et suppléants du Conseil Municipal, en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2017.

Pour TONNEINS doivent être désignés :

- > 15 délégués titulaires
- > 5 délégués suppléants

L'extrait de l'arrêté préfectoral n° 47-2017-06-19-042 fixant le nombre et les modes de scrutin de ces délégués pour la Commune de TONNEINS a été transmis à chaque élu.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués, les suivants étant suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Trois listes ont été déposées :

- Liste de la majorité municipale
- Liste du groupe Parti Socialiste
- Liste du groupe des Indépendants Tonneinquois

Le bureau électoral est composé de :

- Monsieur Daniel BARBAS, Président de séance
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Messieurs Daniel DUROSIER et Jean-Louis THOURET
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Messieurs Tarik LAOUANI et Régis BARD

Chaque Conseiller Municipal passe dans l'isoloir et dépose son enveloppe dans l'urne, puis signe la liste d'émargement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	27
- Nombre de bulletins blancs	0
- Nombre de bulletins nuls	1
- Nombre de suffrages exprimés	26

Ont obtenu :

- La liste de la majorité municipale	19 voix (12 délégués et 4 suppléants)
- La liste du groupe Parti Socialiste	4 voix (2 délégués et 1 suppléant)
- La liste du groupe des Indépendants Tonneinquois	3 voix (1 délégué - 0 suppléant)

Sont donc élus Délégués :

- Monsieur Dante RINAUDO (liste de la majorité municipale)
- Madame Liliane BORDES (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Daniel BARBAS (liste de la majorité municipale)
- Madame Liliane KULTON (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Guy LAUMET (liste de la majorité municipale)
- Madame Laurence LOUBIAT-MOREAU (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Louis BRESOLIN (liste de la majorité municipale)
- Madame Elizabeth LE CHARPENTIER (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Jean-François DUFFAU (liste de la majorité municipale)
- Madame Aurore ROUBET (liste de la majorité municipale)

- Monsieur Daniel DUROSIER (liste de la majorité municipale)
- Madame Jacqueline FELLET (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Eric BOUCHAUD (liste du groupe Parti Socialiste)
- Madame Brigitte POUYDESSEAU (liste du groupe Parti Socialiste)
- Madame Maryse AUBERT (liste du groupe des Indépendants Tonneinquois)

La proclamation des candidats délégués est réalisée. Ensuite, il a été procédé à celle des suppléants.

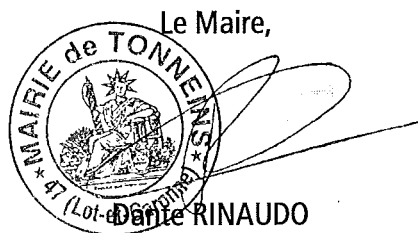
Sont élus Suppléants :

- Monsieur Jean-Marie HYON (liste de la majorité municipale)
- Madame Frédérique PUJOLE (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Jean-Louis THOURET (liste de la majorité municipale)
- Madame Béatrice VIDALIE (liste de la majorité municipale)
- Monsieur Alain HARRIBEY (liste du groupe Parti Socialiste)

Tous les élus sont d'accord pour accepter la fonction.

Madame Brigitte POUYDESSEAU rappelle que Monsieur Tarik LAOUANI, étant Conseiller Régional, ne peut pas être candidat.

Le Conseil Municipal s'étant réuni que pour ce seul objet, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 49.

Le Maire,

Dante RINAUDO